

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

---

ENCADRANT L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES  
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 366)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL100

présenté par

Mme Miller, M. Gouffier Valente, Mme Abadie, Mme Chassaniol, Mme Chandler, M. Dunoyer,  
Mme Guévenoux, M. Houlié, M. Mendes, M. Le Gendre, M. Didier Paris, M. Pellerin, M. Pont,  
M. Poulliat, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, M. Terlier, M. Valence et Mme Yadan

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 18.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la pratique, les prestations intellectuelles n'ayant pas toutes vocations à l'élaboration de plusieurs scénarios, l'alinéa 18 ne paraît pertinent et ferait peser une contrainte trop lourde sur les consultants et les prestataires. C'est pourquoi il est proposé de supprimer l'alinéa 18.